

Département	Meurthe et Moselle
Arrondissement	NANCY
Canton	SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 31 mai 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice

29

de présents

26

de votants

29

L'an deux mil dix, le lundi trente et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, LECOMTE, GUILLAUME, KEINERKNECHT, GRANJON

Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL, DIART, FABBRI, WOLFARTH, PANIS, KRIER

Etait absent : Mme MAISTRE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme MAISTRE à Mme KRIER

M. CLERC à M. CHANUT

Mme LEMINEUR à Mme LANUEL

OBJET

**Installation de chauffe-eau
solaire en rénovation –
participation communale**

N° 25/2010

A l'unanimité, Monsieur Gérard KLOUTZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Juan-Ramon GARCIA**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 21 mai 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 1er juin 2010 et affichage en Mairie le 2 juin 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

La Ville de Seichamps entend favoriser les pratiques citoyennes s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de préservation des ressources naturelles.

Après la mise en place d'une subvention pour les dispositifs de récupérateur d'eau de pluie la Commission Politique de la Cité, Développement Durable et Environnement propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention complémentaire à celle de la CUGN pour l'installation de chauffe-eau solaire sur les habitations existantes.

Afin d'associer la population de Seichamps à ces pratiques, il a été décidé de promouvoir l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude thermique dans le cadre de la rénovation d'une habitation existante. La Commune attribuera une aide de 30 € par m² de panneaux solaires qui viendra ainsi en complément de la subvention allouée par la CUGN.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

. Fixer l'aide de la Commune à 30 € par m² de panneaux solaires et par foyer, dans la limite des crédits disponibles. Cette aide communale venant en complément de la subvention allouée par la CUGN, elle devra être accompagnée d'un document justifiant de son attribution,

. Décider l'adoption de ce dispositif à compter du 1^{er} juin 2010.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT